

Conseil Municipal du 27/11/2015 - 19 heures

Convocation : 20/11/2015

ORDRE DU JOUR :

1. Tarifs 2016 et bons cadeaux
 2. Tarif de redevance d'occupation du domaine public électricité et gaz
 3. Budget mouillages : réalisation d'un emprunt
 4. Contrat de territoire – contrat actuel : demandes d'inscriptions et utilisation des reliquats
 5. *Décisions budgétaires modificatives (sur les budgets lotissements) -annulée*
 6. Engagements de dépenses d'investissement avant vote des Budgets 2016
 7. Création de postes (avancements de grades)
 8. Mise en place de l'entretien professionnel des agents
 9. Personnel affecté à l'assainissement
 10. Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse
 11. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Questions diverses
12. Emprunt complémentaire pour la 5^{ème} tranche d'assainissement
 13. Motion ARKEA CMB

Informations diverses

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Nathalie URVOAS	X		
Gérard COUILLABIN		A Nathalie URVOAS	
Roland PATEZOUR	X		
Gérard PONGERARD	X		
Marie-Françoise ALLAIN	X		
Jean NEUKUM	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Cécile HERVE		A Anne-Françoise PIEDALLU	
Hélène RICHARD	X		
Philippe DERRIEN	X		
Roger KERAMBRUN	X		
Marie Thérèse PRIGENT		A Roger KERAMBRUN	
Gaëlle LE TOULOUZAN		A Jean NEUKUM	

Secrétaire de séance : Jean NEUKUM.

Signature du registre des Délibérations et du registre des PV du Conseil Municipal du 30/10/2015.

En préambule : Mme Le Maire invite les élus à un recueillement en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre dernier à Paris.

1. TARIFS 2016 ET BONS CADEAUX

Vu en commission des finances du 16/11/2015 – voir document joint.

Vote : 14 pour – 1 abstention : Cécile HERVE, Anne-Françoise PIEDALLU précise qu'elle s'abstient pour Cécile HERVE concernant les tarifs du camping, considérant qu'elle a fait savoir qu'elle estime certains tarifs trop élevés, notamment celui pour les campings caristes en haute saison.

Madame Le Maire rappelle que 15 emplacements seront supprimés pour la saison 2016 (obligations par rapport à l'assainissement et les exigences de la Police de l'eau); ces emplacements pourraient être affectés aux campings cars, qui sont autonomes, même en période de fermeture du camping.

2. TARIFS DE REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ELECTRICITE ET GAZ

Madame Le Maire informe les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Les recettes se calculent en fonction de la formule suivante : 0,35 euros X longueur de lignes construites (sauf la RODP chantiers provisoires liée à la distribution d'électricité qui est le 1/10^e du montant perçu au titre de la redevance d'occupation du domaine public électricité). Le titre de recette sera à adresser à l'exploitant concerné : ERDF, GRDF, RTE, GRT gaz.

Madame Le Maire propose au Conseil :

-de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz;

-d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Vote : unanimité

3. BUDGET MOUILLAGES – REALISATION D'UN EMPRUNT

Pour le financement des investissements liés aux travaux d'installation des mouillages, Madame Le Maire propose de contracter un emprunt de 243 000 €, elle demande délégation pour signer le contrat avec effet au 01/01/2016 pour le budget mouillages. Une consultation sera lancée auprès des établissements bancaires, le mieux disant sera retenu. Travaux 213 413.50 € + Maîtrise d'Œuvre + divers, estimation : 243 000 €.

Les travaux d'investissement comprennent l'installation complète des 289 mouillages, les chiffres ont été présentés au conseil des mouillages, Madame Le Maire leur a annoncé que la Commune pourrait instituer 3 tarifs, sur la base de 400 € pour les bateaux de plus de 7 mètres; 185 € pour les moins de 5 mètres et 220 € pour ceux compris entre 5 et 7 mètres. Il s'agit de tarifs à déterminer en fonction des coûts, notamment de l'emprunt.

Selon le conseil des mouillages, la majorité des plaisanciers est pour l'installation complète.

Le plaisancier aura à charge le remplacement et/ou la remise en état de l'équipement, selon les précisions qui seront indiquées au règlement des mouillages.

Vote : unanimité

4. CONTRAT DE TERRITOIRE EN COURS – DEMANDES D'INSCRIPTIONS 2015 ET AFFECTATIONS DES RELIQUATS

Vu en commission des finances du 16/11/2015.

Le contrat de 5 ans avec le Conseil Départemental arrive à échéance au 31/12/2015.

Le tableau présenté aux élus fait apparaître des glissements entre thématiques, Madame Le Maire propose de répartir aux mieux les reliquats de subventions, selon les besoins et les projets envisagés et plus particulièrement sur la voirie, qui ne sera pas retenue sur le prochain contrat.

Vote : unanimité

Tableaux transmis au Conseil Départemental : 1- inscriptions 2015 (ci-dessous) et 2- utilisation des reliquats (en annexe).

Tableau 1 : inscriptions 2015

	Montant	Financement		Période de réalisation
		Contrat de territoire	autofinancement	
Renforcement de la voirie communale – 5%	132 920	6 646	126 274	2015
Scolaire – 12.5%	26 762	3 345	23 417	2015
Equipement de proximité : salle Polyvalente Michel LE SAINT -7.5%	9 999	750	9 249	2013-2015
Sport jeunesse - 5%	4 086	204	3 882	2013-2015
<i>En plus des 9 691 € (pare-ballons) inscrits par Délibération du 10/04/2015</i>				
Eglise -7.5%	12 849	964	11 885	2013-2015

5. DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS LOTISSEMENTS COAT HALLEC ET SAINT GONERY :

Point supprimé, pas d'impératif de décisions modificatives à passer.

6. ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTES DES BUDGETS 2016

Madame Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Cette mesure permettra notamment de faire face à des événements imprévus majeurs.

Ainsi, selon ces dispositions, il est proposé d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement avant votes des Budgets Primitifs 2016 sur les bases des enveloppes financières suivantes :

BUDGET GENERAL

Chapitres	Montant inscrit au Budget 2015	25 %
20 – Frais d'études	20 000.00	5 000.00
204 – Subventions d'équipement	41 873.00	10 468.00
21 – Immobilisations corporelles	184 844.00	46 211.00
23 - Travaux	916 240.00	229 060.00

Soit une enveloppe pour le budget général de : 290 739.00 €

BUDGET MOUILLAGES

Chapitres	Montant inscrit au Budget 2015	25 %
21 – Immobilisations corporelles	4 500.00	1 125.00
23 - Travaux	385 000.00	96 250.00

Soit une enveloppe pour le budget mouillages de :

97 375.00 €

Vote : unanimité

La réunion de Conseil Municipal pour les votes des Comptes Administratifs 2015 et Budgets Primitifs 2016 aura lieu le 25/03 à 18 heures.

7. CREATIONS DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES

Vu en commission du personnel du 18/11/2015

Madame Le Maire informe les élus des possibilités d'avancements de grade pour l'année 2016,

5 agents titulaires sont concernés :

Grade actuel	Temps de travail	Nombre	Grade futur	Date d'avancement
Agent de maîtrise	T.C.	1	Agent de maîtrise principal	01/01/2016
Adjoint Technique Principal 2ème classe	T.C.	2	Adjoint Technique Principal 1ère classe	01/07/2016
Adjoint Technique Principal 2ème classe	23 h	1	Adjoint Technique Principal 1ère classe	01/07/2016
Adjoint Technique Principal 2ème classe	T.C.	1	Adjoint Technique Principal 1ère classe	01/11/2016

Les 5 agents pourront être nommés, après avis de la commission administrative du Centre de Gestion,

Il convient de créer les postes par délibération du Conseil Municipal,

Les "anciens" postes seront supprimés suite aux nominations dans le nouveau grade.

Vote : unanimité

8. MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL DES AGENTS

Vu en commission du personnel du 18/11/2015, proposition ci-dessous :

Poste intermédiaire : technicité, initiative, sous contrôle d'un responsable	Poste à responsabilité sans encadrement	Poste à responsabilité avec encadrement
Résultats professionnels et réalisation des objectifs		
Respect des consignes et procédures Fiabilité, qualité du travail effectué Disponibilité, implication Anticipation Organisation de son travail : rigueur, méthode et priorisation	Respect des consignes et des procédures Réactivité Fiabilité, qualité du travail effectué Initiative Respect des délais et des échéances	Initiative Réactivité Fiabilité, qualité du travail effectué Disponibilité, implication Organisation de son travail : rigueur, méthode et priorisation
Compétences professionnelles et techniques		
Maîtriser son métier Maîtriser les outils de travail et leur évolution Autonomie Capacité d'adaptation Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte	Maîtriser son métier Maîtriser les outils de travail et leur évolution Etre force de proposition Capacité à mettre en œuvre et faire partager un projet Analyse, synthèse, aptitude à alerter et rendre compte	Autonomie Etre force de proposition Elaboration et conduite de projet Contrôle Analyse, synthèse, aptitude à alerter et rendre compte
Qualités relationnelles		

Travail en équipe, aptitude à coopérer Respect des valeurs liées à la mission de service public Diplomatie, Ecoute et Médiation Discrétion, Réserve	Etre respectueux et équitable Travail en équipe, aptitude à coopérer Respect des valeurs liées à la mission de service public Diplomatie, Ecoute et Médiation Discrétion, Réserve	Respectueux et équitable Travail en équipe, aptitude à coopérer Respect des valeurs liées à la mission de service public Diplomatie, écoute et médiation Discrétion, réserve
Capacité d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur		
Initiative Réactivité Capacité à transmettre sa compétence et à former	Initiative Priorisation, prise de décision Capacité à déléguer Coordination, mobilisation de l'équipe Animer une réunion	Priorisation, prise de décision Coordination, mobilisation de l'équipe Etre capable d'expliquer l'intérêt général et les décisions Capacité à transmettre sa compétence et à former Animer une réunion

Le 20/11/2015, le Comité technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable de principe aux critères proposés.

Vote : unanimité

9. PERSONNEL AFFECTE A L'ASSAINISSEMENT : DEVENIR DES HEURES DANS LE CADRE DU TRANSFERT A LA C.C.H.T.

Vu en commission du personnel du 18/11/2015.

La compétence assainissement collectif est transférée à la C.C.H.T au 01/01/2016.

Les moyens humains et matériels sont également transférés, avec la compétence. A Plougrescant, le personnel communal comptabilisé pour l'assainissement collectif représente 624 heures annuelles.

Les 624 heures sont effectuées par 2 agents des Services Techniques : pour les relevés et contrôles hebdomadaires, sur la station et les postes de refoulement.

Afin de prévoir les effectifs et les recrutements sur le pôle assainissement collectif, la C.C.H.T demande aux collectivités concernées de faire remonter leurs intentions par rapport à l'affectation de ce temps de travail : soit mise à disposition de la C.C.H.T contre indemnisation, soit la commune décide de conserver ces 624 heures et de confier d'autres missions aux 2 agents sur ce temps.

Madame Le Maire propose la 2^{ème} option, les 624 heures seront réaffectées sur d'autres missions au sein des Services Techniques; les agents pourraient continuer la maintenance quelques semaines, en l'attente des recrutements à venir au sein de la C.C.H.T. une convention de mise à disposition de service sera alors signée et le montant des salaires reversé à la Commune.

Vote : unanimité

10. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Délibération pour autoriser Madame Le Maire à signer le nouveau contrat avec la CAF pour 2015-2018.

La Commune de Plougrescant est bénéficiaire d'un Contrat Enfance Jeunesse, solidairement avec la C.C.H.T. Ce contrat arrive à échéance. Aide financière annoncée par la CAF au vu de nos projets déclarés en matière d'accueil périscolaire (garderie + TAP) : 21 440.44 € sur 2015-2018.

Vote : unanimité

11. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Suite à délégation consentie par le Conseil Municipal le 09/05/2015 : Madame Le Maire va signer le marché de travaux pour les mouillages avec la société CVC22 de Plougrescant pour un montant H.T de 213 413,50 €.

Questions diverses :

12. EMPRUNT POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le transfert de la compétence assainissement à C.C.H.T. entraîne le transfert des comptes.

Madame Le Maire informe les élus que les redevances liées à la 5^{ème} tranche sont en cours d'encaissement, auprès des propriétaires nouvellement raccordés.

Total à recouvrer : 67 800 € (30 X 2 260 € : 260 € de taxe de raccordement + 2 000 € de PFAC), Tous les raccordements ne seront pas réalisés d'ici fin 2015, il en manquera environ 9, soit 20 340 €, qui seront encaissés par la C.C.H.T.

Afin d'éviter ce "déficit", Madame Le Maire propose de contracter un emprunt de 20 340 €, qui serait remis à la charge de la C.C.H.T au 01/01/2016.

Madame Le Maire précise que la décision de réaliser ou non l'emprunt, sera prise à l'issue de la rencontre prévue vendredi 04/12 entre la Trésorière, la Mairie et la C.C.H.T. nous disposerons alors de tous les éléments.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation pour contracter l'emprunt, si nécessaire.

[Vote : unanimité](#)

13. MOTION ARKEA-CMB

Motion proposée Monsieur Dominique CAP, Président de l'AMF 29 :

"Réunie en Conseil d'administration le 6 novembre 2015 à Châteaulin, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Finistère s'inquiète du possible transfert du siège social Relecquois du Crédit Mutuel Arkéa vers Paris ou l'Est de la France.

Parce que cette banque est un employeur vital avec plus de 2 000 salariés sur le bassin de vie brestois, 3 000 pour tout le Finistère et représente près de 6 000 emplois en Bretagne, sans compter les milliers d'emplois induits,

Parce que le maintien d'un tissu économique dynamique et le rayonnement de tels centres de décision s'affirment une des préoccupations majeures des communes et des EPCI de la pointe Bretagne,

Parce que derrière ce projet de mobilité massive de salariés, ce serait le départ brutal de familles entières qui pénaliserait durement la vie économique, éducative, sociale et associative de nos territoires bretons où elles résident aujourd'hui,

En conséquence, l'AMF 29 soutient les recours engagés contre ce qui apparait comme une perte d'indépendance à marche forcée et demande que le changement de statut voté le 14 octobre dernier par la confédération du Crédit Mutuel -s'il devait être malgré tout confirmé par l'agrément du ministre des Finances- soit sans effet sur la localisation actuelle du siège du Crédit Mutuel Arkéa au Relecq-Kerhuon,

Le Conseil d'Administration invite toutes les communes et communautés de communes du Finistère et de Bretagne à adopter cette motion par délibération de leur conseil".

[Vote : unanimité](#)

Informations :

- Prochain Conseil Municipal le vendredi 08/01/2016 à 19h00
- Téléthon le vendredi 04/12 à Plougrescant, salle Michel LE SAINT, à partir de 14 heures
- Vœux de la municipalité le 16/01 à 18 heures à la salle Michel LE SAINT.
- Le 04 janvier, une nouvelle infirmière, Ivane GUYOMARD, prendra ses fonctions sur la Commune, dans un premier temps dans le local du médecin, ensuite au rez de chaussée de la poste dès achèvement des travaux d'aménagement.
- Séance levée à 20h45

Signatures :

Anne-Françoise PIEDALLU		Véronique LE CALVEZ	
Gilbert RANNOU		Cécile HERVE	Pouvoirs à Anne-Françoise PIEDALLU
Nathalie URVOAS		Hélène RICHARD	
Gérard COUILLABIN	Pouvoirs à Nathalie URVOAS	Philippe DERRIEN	
Roland PATEZOUR		Roger KERAMBRUN	
Gérard PONGERARD		Marie-Thérèse PRIGENT	Pouvoirs à Roger KERAMBRUN
Marie-Françoise ALLAIN		Gaëlle LE TOULOUZAN	Pouvoirs à Jean NEUKUM
Jean NEUKUM			